



Rapport de sécurité de l'installation électrique (RS)

selon l'ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT, RS 734.27)

Un rapport de sécurité par installation/compteur

Numéro 25.01/2025

Propriétaire de l'installation N° tél +41 01 123 45 46

Nom 1 Elle & Lui

Nom 2 Eden

Rue, n° Rue de chez eux, 1

NPA / localité 0001 / Outreença

Régie / Gérance N° tél

Nom 1

Nom 2

Rue, n°

NPA / localité

Installateur N° tél +41 01 123 45 47

Nom 1 Triphasinac SA

Nom 2

Rue, n° Là-bas en haut 12

NPA / localité 0001 / Ençalabas

N° d'autorisation I-****-2

Org. de contrôle indépendant N° tél

Nom 1

Nom 2

Rue, n°

NPA / localité

N° d'autorisation

Situation de l'installation N° de bât.

Rue, n° Rue de-Chez-Eux, 1

NPA / localité 0001 / Outreença

Commune / N° parc. Laplusbelle / 12335

EGID

Genre de bât. Habitation individuelle

Remarque

RCP

Installation N° inst. 001-***-005

Etage, situation La totalité du bâtiment

Client Elle & Lui Eden

N° compteur 301333

Utilisation et périodicité(s) Habitation Ans 20

Motif du contrôle

Nouvelle installation

Installation existante

Modification

Extension

.....

Date du contrôle CF 23.02.2026

L'ordre pour le CR a été donné par l'installateur

Déplombé

Contrôle effectué

Contrôle final (CF)

Contrôle de réception (CR)

Contrôle périodique (CP)

Avis d'inst. n° / année 25.01 / 2025 Date 03.04.2025

Périmètre du contrôle / installation effectuée

Tout le bâtiment

.....

.....

Date du contrôle CR/CP

Indications techniques Mode de protection TN-S TN-C TN-C-S

Coupe-surintensité général Type, caract. DIII I_N 40 A

Coupe-surintensité au point de racc. de l'inst.

CSG

Type, caractéristique	I_N [A]	Mesures				R_{ISO} [MΩ]	I_{fuite} [mA]
		L-PE		L-N			
		ICC déb. [A]	ICC fin [A]	ICC déb. [A]	ICC fin [A]		
<u>DIII</u>	<u>40</u>	<u>845</u>	<u>822</u>	<u>839</u>	<u>819</u>	<u>498</u>	

Particularités

Les soussignés attestent que les installations ont été contrôlées selon l'OIBT (art. 3 et 4) ainsi que selon les normes en vigueur et sont conformes aux règles techniques reconnues. Ce document reflète le rapport de sécurité des installations électriques susmentionnées, selon l'OIBT et doit être conservé par le propriétaire, jusqu'au prochain contrôle (périodique). Celui, qui néglige d'effectuer les contrôles prescrits ou qui les effectue de façon gravement incorrecte ou qui remet au propriétaire des installations électriques qui présentent des défauts dangereux, sera punissable (art. 42 let. C OIBT).

Signatures de l'installateur

Date 24.02.2026 Date 24.02.2026

Contrôleur Heimdall Ohm Personne autorisée à signer Manu Dextre

.....

Prénom Nom (Imprimé) Prénom Nom (Imprimé)

Signatures de l'organe de contrôle indépendant

Date

Contrôleur

.....

Prénom Nom (Imprimé) Prénom Nom (Imprimé)

Annexes Protocole d'essais-mesures

Protocole d'essais-mesures photovoltaïque

.....

Distribution RS + annexes au propriétaire / gérance

RS à l'exploitant de réseau / ESTI

.....

Exploitant de réseau / ESTI Contrôle sporadique Oui Non

Date de réception

Remarques

.....

Aucun défaut constaté

Etablissement d'un rapport

Installation plombée

Déterminant pour le prochain CP

Date

Visa